

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00435

**AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER A LA GRAND'CROIX –
VALIDATION DE L'AVANT-PROJET – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 25 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160914-D20160043510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161025

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER A LA GRAND'CROIX – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

A la Grand-Croix, les crues du Gier occasionnent de nombreux dégâts par débordements.

Dans le cadre du contrat de rivière Gier Saint-Etienne Métropole a conduit en 2014 une étude de faisabilité d'aménagement du Gier dans ce secteur pour analyser les scénarios possibles d'aménagement dans les objectifs suivants : supprimer les risques de débordement du cours d'eau pour la crue centennale et les éboulements de berges, restaurer le fonctionnement écologique du cours d'eau et mettre en valeur le cours d'eau pour les populations riveraines.

Le scénario d'aménagement privilégié par cette étude consiste à élargir le lit et les berges du cours d'eau en préservant un lit mineur et un lit majeur de débordement végétalisé.

Saint-Etienne Métropole doit maintenant valider cet Avant-Projet au niveau technique et financier.

Sur la première zone, la plus en amont, les travaux consistent à créer une zone verte par décaissement du lit majeur sur environ 2,50 mètres de haut et 60 mètres de large au maximum, sur environ 370 mètres de long. Des travaux de terrassement, de dévoiement des réseaux et de végétalisation sont prévus sur ce secteur.

Sur la zone intermédiaire, dans le Parc de la Platière, le réaménagement du cours d'eau comprend les opérations suivantes :

- l'abaissement et l'équipement du seuil de La Péronière ;
- le déplacement et l'élargissement du lit du Gier avec la restauration des berges, diversification des écoulements. Le cours d'eau sera élargi de 20 mètres environ et les berges décaissées d'environ 3 mètres.

Sur la zone la plus en aval, au-delà du Parc de la Platière, le réaménagement du cours d'eau comprend l'élargissement de l'ancien méandre du Gier.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ces travaux qui concernent l'aménagement de 1000 m linéaires de cours d'eau, la maîtrise foncière des parcelles situées dans l'emprise de l'aménagement est nécessaire. Aussi, il convient de mettre en œuvre une Déclaration d'Utilité Publique et de lancer l'enquête parcellaire.

Au stade Avant-Projet, le montant des travaux est estimé à 300 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage de la commune correspondant à des aménagements paysagers et 7 300 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole répartis de la manière suivante :

Poste	Montant en € HT
Foncier	175 000
Maîtrise d'œuvre	218 000
AMO terres polluées	13 000
Topographie et géotechnique	40 000
Terrassement génie végétal	3 685 000
Gestion des terres polluées	3 045 000
Aménagements paysagers	124 000
Total	7 300 000

La gestion des terres polluées représentant une part importante des dépenses, c'est une hypothèse haute qui a été retenue à ce stade. Compte-tenu de ces montants, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage en charge des terres polluées va s'attacher en phase projet à rechercher des sources d'économies.

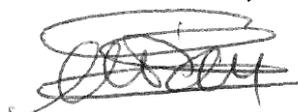
Grâce à ces différents financements, Saint-Etienne Métropole peut prétendre à une aide financière de 70 % des travaux envisagés.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'Avant-Projet d'aménagement du Gier à La Grand'Croix à hauteur de 7 300 000 € HT ;**
- **décide le lancement d'une procédure d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur les berges du Gier à la Grand-Croix ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires ;**
- **la dépense et les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2017 et suivants de l'opération n° 329.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU